



N° 18

Groupe Avenir Service Public de l'Équipement

Organisme de recherches du SNPTAS CGT

Les notes du Gaspe

Dessinateur, Dessinatrice.

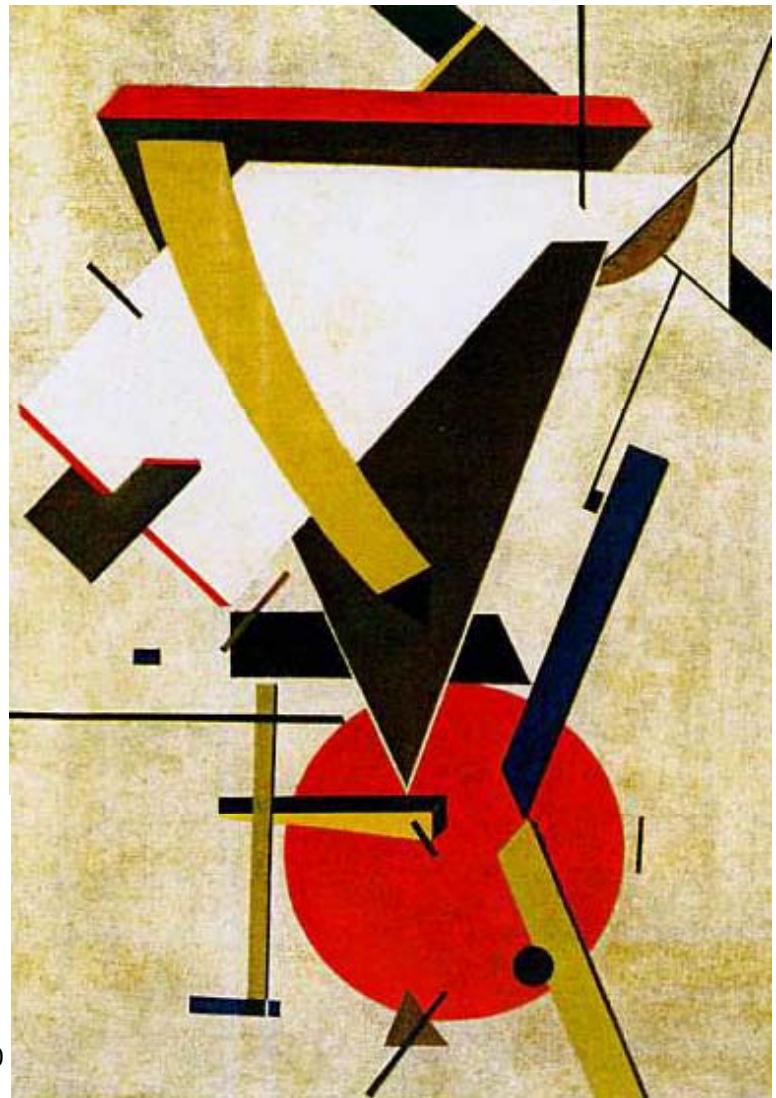
*De dessiner, d'après
l'italien designatore*

*Personne qui s'adonne
à l'art du dessin*

EL LISSITZKY
1890 –1941

Architecte
Peintre
Photographe
Typographe

Sans titre 1920



Au sommaire

p: 4 Avant propos

p:6 Interview N° 1

p :10 Interview N° 2

p. :12 Interview N° 3

p. :17 Oui, les dessinateurs ont un avenir!

Ils ne veulent pas me donner la parole !

Prends - la !!

(Bertold Brecht)

Ils ne veulent pas me donner la parole ... Prends - la -- Bertold Brecht

Avant-propos

La fonction graphique, indissociable d'un procès de travail technique*

Dans le Gaspe N° 2, nous avons publié un article sur le métier de dessinateur. Nous publions dans le présent Gaspe trois interviews de dessinateurs du ministère qui ont accepté de se faire interviewer pour le Gaspe. Ces différents interviews seront anonymes. Les interviewé(e)s n'ont pas gardé la langue dans leur poche et ont dit ce qu'ils avaient à dire sur leur métier, leur position dans la hiérarchie. Ils ont également donné leurs appréciations sur le syndicalisme.

Toute réalisation technique nécessite de longues études préalables ; seuls des documents graphiques permettent d'exprimer les résultats de ces études. Anne QUERRIEN, note à propos de la construction des cathédrales, au XII^e siècle "Une intense recherche mathématique menée dans les abbayes cisterciennes (...) a permis d'inventer les éléments essentiels d'une géométrie appliquée à ces nouvelles constructions géométrie (...) opérative, constructive. Une géométrie qui permet, par de simples tracés, sans aucun calcul, de connaître la découpe de chacune des pierres à poser pour constituer les voûtes des dimensions et des formes voulues, formes constituées d'intersections de formes simples, pour obtenir l'élévation et la lumière désirée. Un art mineur de la géométrie s'est ainsi constitué (...), géométrie sans chiffres et sans équations, tout en lignes" (1). Ces hommes étaient tout simplement des dessinateurs, des artistes. C'est ce que rappelle la définition de la page de garde du présent Gaspe, avec la reproduction d'un tableau d'EL LISSITZKY.

Dans le Gaspe N° 2, (2) nous avons rappelé l'ancrage historique des dessinateurs dans le ministère. Entre la période des cathédrales et : la création du Corps des Ponts (1716), le métier de dessinateur a continué d'exister et un courant de commandes publiques, variable suivant les époques, a existé. Un [arrêt du Conseil du roi] de 1747 confère au Bureau des dessinateurs de l'Ecole des Ponts et Chaussées la mission de produire des cartes, et des plans et dessins d'ouvrage (3). Un travail considérable a été ainsi réalisé. PERRONNET, directeur de l'école Royale des Ponts & Chaussées, note, dans son ouvrage "Etat des plans des grandes routes et chemins" déclare détenir 2090 plans de routes et 757 dessins de ponts, correspondant à 3.135 lieues de chaussées. On supposera que Perronet utilisait la lieue commune de France et de Normandie (4.444 mètres). La longueur des chaussées indiquée correspond à environ 13.000 de nos kilomètres.

Dans le Gaspe N° 2 (4) nous avons également rappelé que la fonction graphique, les représentations graphiques jouaient un rôle essentiel dans le procès de travail technique. En particulier, elles jouent un rôle important dans la coopération entre les métiers "Les opérations graphiques et les discussions qui les accompagnent forment (...) ainsi un creuset d'analyse et de conception, un lieu d'ajustement des acteurs et des éléments techniques" (5).

...Et dans les nouveaux procès de travail:DVA, PDU, SIG, DTA

Ces différents procès de travail comportent tous une importante fonction graphique, tant dans l'élaboration - qui est fort longue - que dans la phase finale, comme le dossier de concertation des DVA. (6)

Si on considère le dossier de concertation du DVA de Montpellier (7), on peut faire le constat suivant :

-- ce dossier comporte 53 pages

-- on note 51 graphismes : 17 ont été produits par la DDE 34, un par le CETE-Méditerranée en association avec un Bureau d'études et 33 par divers bureaux d'études. A cette statistique, il conviendrait d'ajouter les travaux graphiques qui ont été réalisés au cours des phases de préparation du dossier, avec notamment de multiples allers et retours entre partenaires.

Ces documents graphiques comportent des degrés divers de complexité, d'un travail le plus souvent collectif d'équipes pluri-disciplinaires travail dans lequel les dessinateurs de la DDE ont pris toute leur place. (8)

On constaterait la même importance de la fonction graphique dans les PDU, DTA, et plus généralement les dossiers d'aménagement ou de planification (9).

* Le terme procès de travail, ou procès de production vise à caractériser le mouvement d'évolution de ces activités.

Le terme de processus nous a paru inadéquat. A noter que l'on emploie de plus en plus dans le ministère le terme de process, mot anglais qui vise à caractériser une activité technique

Ils ne veulent pas me donner la parole ... Prends - la -- Bertold Brecht

Avant-propos (suite)

...Quid dans la nouvelle configuration des services ?

Dans la nouvelle configuration des services, où un fort mouvement d'externalisation est prévu, (10) les éléments en sont les suivant :

- des activités traditionnelles vont demeurer dans les nouveaux services routiers,
- les activités existantes DVA, DTA, PDU, la planification spatiale sont, jusqu'à nouvel ordre maintenues
- le ministre, dans son discours du 29 juin a présenté l'aménagement du territoire comme un des cinq points domaines d'action du futur ministère.

La note d'étape du CGPC déjà citée, qui prend à son compte les orientations ministérielles confirme cette analyse : création d'un centre stratégique, dont le CGPC est partie prenante ; externalisation des activités citées plus haut, le futur ministère - qui changera de nom - ne les prendra plus directement en charge.

Le futur ministère, issu de l'actuel ministère de l'Equipement, pourrait se dénommer "*ministère de l'aménagement durable, des territoires et des transports*" (11).

L'action future des services dans le domaine de l'aménagement n'a pas été, pour le moment précisée. S'agit-il d'opérations d'aménagement d'importance très variable en direction des collectivités locales ? S'agit-il aussi des opérations telles que DVA, PDU...dont on a parlé plus haut ? S'agit-il aussi - la DATAR vient d'être rattachée au ministère - d'actions d'aménagement au niveau des territoires ? Nous avons rappelé dans le Gaspe N° 10 des lignes d'intervention envisagées au niveau des territoires. L'aménagement du territoire - tel que défini par Claudius Petit en 1950 "*Plan national pour l'aménagement du territoire*", mis en œuvre par l'organisation étatique du territoire, notamment dans la période gaulliste est devenu obsolète. Enfin, la note du CGPC prend à son compte la ligne d'action N° 5 énoncée par le ministre le 29 Juin 2004 (12), considérant "*les missions futures des futures directions départementales et celles du réseau scientifique et technique, notamment dans son apport aux collectivités territoriales et son implication aux niveaux européen et international*".

On parle désormais de développement local, de territoires à (re) construire ; de systèmes productifs locaux pouvant correspondre aux contrats Etat/régions concernant par exemple les pays. Dans tous les cas – à supposer que l'Etat et nos services en particulier – manifestent la volonté politique d'intervenir – la réalisation de ces projets, quel que soit le niveau du territoire considéré implique étude préalable, long processus entre les partenaires, établissement du document final. Dans tous les cas, à toutes les phases du projet, la fonction graphique devra être présente. Nous avons vu, ci-dessus, que sur les 53 pages du dossier de concertation du DVA de Montpellier, il existait au minimum 51 systèmes graphiques.

Et les dessinateurs dans tout ça ?

Comme la très grande majorité des agents de l'Equipement, les dessinateurs constatent la non-prise en compte de leurs compétences, alors que le ministère parle sans cesse de compétences, de gestion par les compétences. Note : discours du ministre. Et, plus généralement de la non reconnaissance des dessinateurs comme professionnels voire comme individus. Quel est leur avenir dans les futurs services ? Quelles activités techniques demain ? Quelle place des dessinateurs ? Pour le moment aucune réponse, si ce n'est : "Ne vous inquiétez pas, tout se passera très bien".

L'avenir des dessinateurs à l'Equipement se définit dans le cadre des enjeux suivants :

- 1- Le ministère de l'aménagement durable ; des territoires et des transports, qui, selon la note du Conseil Général des Ponts et Chaussées, se substituerait à l'actuel ministère de l'Equipement sera-t-il un ministère défini comme technique ou un ministère d'intervention politique et stratégique, de définition de la norme, de contrôle ?
- 2- Quelles seront, de manière précise, les missions du nouveau ministère ?
- 3- Ce nouveau ministère disposera-t-il dans les services prévus par la réorganisation de bureaux d'études ayant la capacité de faire, ou passera-t-il à la phase faire faire ?
- 4- Dans ces hypothèses quelle serait la place des dessinateurs ? Quelle configuration du corps ?

Roger Esmiol – Coordonnateur du Gaspe

Notes sur l'Avant -Propos

(1) Anne QUERRIEN : "Devenir fonctionnaire ou/et le travail de l'Etat". Recherche effectuée pour le compte de la DGRST –1977 – page 21.

(2) Gaspe N° 2, page 10.

(3) L'arrêt de 1747 stipule que le Bureau des dessinateurs a pour mission "*la conduite et inspection des géographes et dessinateurs des plans et cartes(et) d'instruire les dits dessinateurs des sciences et pratiques nécessaires pour parvenir à remplir avec capacité les dits emplois des Ponts et Chaussées*". NB Ce type d'arrêt correspond à ce que nous appelons un décret ou un arrêté.

(4) Gaspe N° 2, page 11.

(5) *L'ingénieur au quotidien* PUF de Grenoble -1999- page 156.

(6) *Dossier de voirie d'agglomération (DVA)* : c'est une circulaire commune Direction des Routes - Direction de l'Aménagement et de l'urbanisme du 15 novembre 1991 qui a lancé la procédure d'organiser, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants pour définir les réseaux structurants, à l'horizon de 25-30 ans. Ce n'est pas un exercice de tracés de voiries, mais une étude globale de planification spatiale. Paradoxalement, la DAU s'est peu impliquée dans ce travail, a fourni des financements très réduits ; le CERTU, par contre a participé largement à l'élaboration des DVA.

(7) On trouvera *le dossier de concertation du DVA de Montpellier* sur le site Intranet du Ministère, site spécifique de la Direction des Routes, sous la rubrique DVA.

Le Préfet de l'Hérault rappelle dans la préface du dossier de concertation "*la circulaire conjointe de la D.R. et de la D.A.U. du 15 novembre 1991 a engagé l'Etat et les collectivités locales à se livrer, au travers de la procédure des DVA à ce difficile exercice, pour définir, dans un démarche partenariale, les réseaux structurants des agglomérations de plus de 20.000 habitants, à l'horizon de 25-30 ans*". Il précise encore "*Le dossier que j'ai le plaisir de préfacer représente non seulement l'aboutissement d'années de réflexions et de coopérations entre les principaux acteurs locaux , mais encore l'engagement d'une étape de concertation décisive pour la définition des réseaux de déplacements et plus généralement des modes d'urbanisation futurs de la nouvelle communauté d'agglomération.*

(8) Cf dossier sur le site Internet de la DR.

(9) L'élaboration de dossiers de SIG, Cartes de contraintes, PDU, DTA, s'effectue selon des méthodologies spécifiques. Nos services participent, à des degrés divers, à la confection des SCOT, PLU, Cartes communales (Cf Interview N° 2). La partie graphique, à tous les stades, et, bien entendu, dans le document final est très importante.

(10) Voir Gaspe N° 10.

(11) Une note d'étape du CGPC en date du 27 juillet 2004 et diffusée très largement au niveau de l'encadrement précise notamment "*Le CGPC entend relever le défi d'un passage du ministère de l'Équipement à un Ministère de l'aménagement durable et des transports, d'un ministère qui retrouve un prestige qui fut le sien de la fin des années 1960 à la fin de la première décentralisation*".

(12) "*un professionnalisme confirmé s'appuyant sur des réseaux scientifiques et techniques et de formation forts*".

Interview N° 1

Je suis dessinateur chef de groupe 1^{er} classe. J'ai 50 ans. Mon niveau de formation BEPC et niveau d'étude terminale F1 (fabrication mécanique).

Pourquoi êtes –vous entré à l'Équipement ?

Je suis entré à l'Équipement car mon père était agent d'exploitation aux « Ponts et Chaussées » ; j'ai travaillé à la DDE l'été de l'âge de 14 à 20 ans. Je faisais des travaux de peinture le long des routes (barrières, ponts, murs, etc ..), ainsi que des levés topographiques avec le BE de la subdivision.

Vous travaillez où ?

Je travaille donc dans une DDE et j'ai été affecté dans une subdivision le 13 octobre 1975, tout d'abord en tant que « ouvrier classe B », puis nommé dessinateur stagiaire le 1/04/1978 suite au concours, et enfin à l'arrondissement des routes départementales le 1^{er} mai 1995, suite à la partition.

Quel est votre travail ?

Je fais des levés topographiques sur le terrain en équipe puis chacun fait son projet. Nous sommes trois dessinateurs à l'Arrondissement. Mon travail, ce sont les dessins terrain naturel et projet, l'avant métré, le bordereau des prix et détail estimatif. A l'arrondissement c'est du linéaire de route (aménagement en place) et réparation des ouvrages, avec quelques dessins d'alignement. Je travaille uniquement pour le département 74. Je suis dans un service mis à disposition depuis 1995 (on nous a pas demandé notre avis), et je ne vois pas l'avenir brillant pour les dessinateurs de la DDE, j'ai bien peur que le travail intéressant parte au privé, faute de mobilisation des dessinateurs.

Comment ça se passait en subdivision ?

Le travail était beaucoup plus diversifié en subdivision, assainissement, eau potable, remontée mécanique, aménagement des routes existantes, ouverture de routes nouvelles pour les communes, etc... Aujourd'hui ces tâches sont bien réduites faute de moyens.

Comment avez-vous appris votre métier ?

Le travail, c'est les anciens qui me l'ont appris, plus les formations complémentaires successives (stage assainissement, aménagement de carrefour etc ...).

Quelle est votre autonomie de travail ?

Le travail est validé par le technicien supérieur principal, qui est le chef du bureau d'études. Le dessinateur fait le projet jusqu'au détail estimatif y compris le montage des dossiers, le TSP valide le projet et fait les pièces écrites, tel que le CCAP, CCTP, Acte d'engagement, etc... C'est lui également qui s'occupe de tout ce qu'il y a autour du projet (commande d'étude géotechnique, contact EDF, PTT, etc...).

Vous avez donc été affecté à la DDE en 1975.

Le travail a-t-il beaucoup évolué depuis ?

Selon moi le travail de projeteur n'a pas beaucoup changé depuis 1975, la démarche pour faire un projet est toujours la même mis à part qu'aujourd'hui on peut se servir d'un micro comme assistant, assistant qui consomme bien du papier car les plans sont sortis plusieurs fois avant qu'ils soient validés par le TSP (modifications). Pour moi la complexité c'est l'informatique, autocad et piste un peu compliqué, moins lisible que les plans sur ma table à dessin. On n'est pas né avec l'informatique !.....

On entend souvent - et même de plus en plus -

dire qu'il n'existe pas de reconnaissance du travail

effectué par les agents ? Qu'en pensez-vous ?

La reconnaissance c'est la paie !.....C'est bien fini le temps où on te disait « t'as fait du bon boulot ». Ce qui me fait continuer à travailler c'est que j'aime ce que je fais, malgré les lourdeurs administratives que l'on a aujourd'hui, et les travaux qui arrivent très tardivement après les études.

La CGT a dit – et écrit – que la fonction graphique est indispensable dans ce ministère. Qu'en pensez-vous ?

Il me paraît indispensable de défendre la fonction graphique, c'est le principal travail du dessinateur ou cela devrait être !.....

Quelles sont vos relations avec l'encadrement ?

Mon TPE ne regarde jamais ce que je fais ! Heureusement j'ai un chef de BE très compétent mais il est beaucoup pris par toutes les démarches administratives et de contrôles et de plus il est adjoint au chef d'arrondissement, du coup moins disponible pour les dessinateurs. Entre autres la vérification des études sous traitées qui représente environ 50% des études du service.

La seconde phase de décentralisation est engagée.

Comment vivez-vous les changements qui vont avoir lieu ?

J'aurai le choix : soit perdre mon statut Etat, soit me mettre en détachement, mais celui-ci pourrait être de courte durée si le département manque de moyen financier et si mon détachement est rompu, je ne suis pas sur de retrouver du travail près de mon domicile, ce qui me fait dire que mon choix sera de courte durée. En fait on nous jette de la fonction publique état et c'est inadmissible. C'est pourquoi je me bats contre la décentralisation et que je n'admet pas la position des syndicats nationaux qui nous disent qu'il y a une bonne et une mauvaise décentralisation. C'est ni plus ni moins qu'une rupture de contrat entre l'état et ses agents.

Etes-vous syndiqué ?

Je suis à la CGT depuis 1977 : c'est simple l'Union fait la Force (malheureusement il y a de moins en moins d'agents qui le comprennent).

Quel jugement portez-vous sur l'action de la CGT ?

On peut considérer que ça marche bien au niveau local et national à l'Équipement pour les dessinateurs.

Il en va tout autrement en ce qui concerne la Confédération. Je pense que la confédé est trop molle et se laisse prendre à des pièges tel que « le haut conseil » de la sécurité sociale, elle n'a pas à se compromettre et à cautionner ce genre de mascarade. La CGT doit défendre les travailleurs et non s'associer au Medef et au gouvernement pour prendre des décisions qui vont bafouer leurs droits. Je finirai par la participation de la CGT à la CES, alors que l'on sait pertinemment que la CES ne défend pas les services publics, encore un fait inadmissible, et en fait tout ceci se ressent à tous les échelons de la CGT.

Les actions dessinateurs, qu'en pensez-vous ?

On a fait ce que l'on a pu !.... 700 dessinateurs à Paris c'était bien mais pas suffisant pour faire aboutir nos revendications. Qu'est-ce qu'il faut faire pour faire bouger les agents ? Ils sont encore trop bien !.....

On a gagné 228€ de prime c'est une maigre consolation mais consolation quand même.

Quand à ce fameux examen exceptionnel à TSE, n'est-ce pas la solution pour le ministère de faire disparaître le corps des dessinateurs et appliquer la polyvalence à tout va. Personnellement je ne sais pas encore si je m'inscrirai à cet examen. Encore une solution de plus pour le ministère de diviser les dessinateurs !

Les autres syndicats ?

FO est parfois combatif et je pense que l'on peut faire des choses ensemble.

La CFDT, après le coup des retraites, il faut faire une croix dessus. Et encore un fois je ne comprends pas la position de Bernard THIBAULT de s'afficher avec la CFDT (il prend le marteau pour se donner des coups !...).

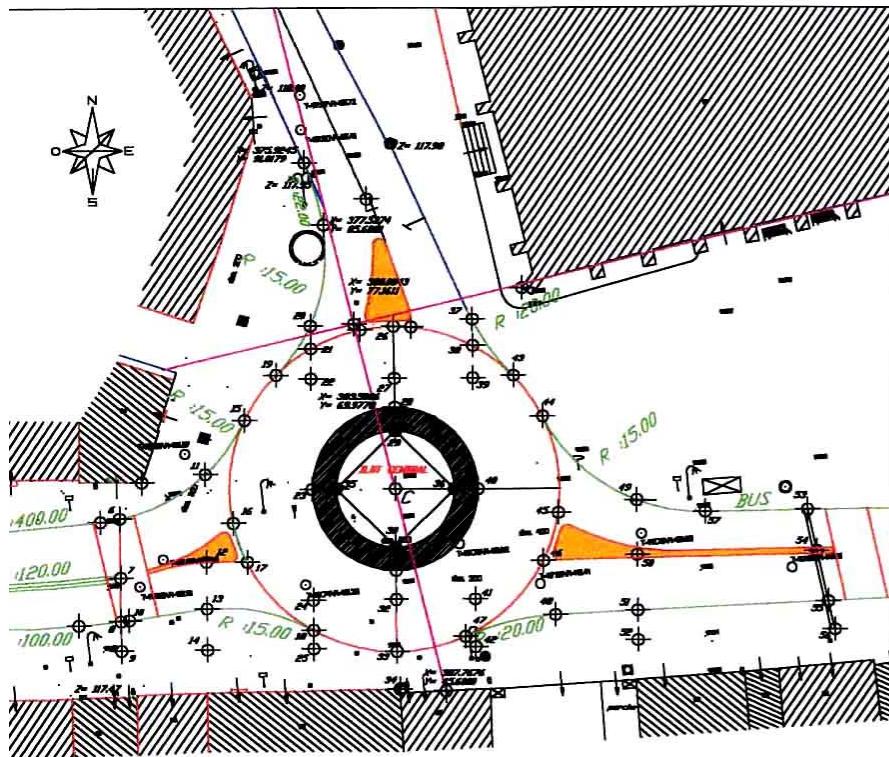
Et pour les retraites ? Quid de l'action de mai-juin ?

Encore une fois si la confédé avait appelé à la grève générale on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui, au départ des actions la CGT ne défendait même pas les 37.5 années, c'est FO qui montrait l'exemple, il y a quand même un sacré malaise !... Aujourd'hui on va encore se faire enfiler la contre réforme de la sécurité sociale à cause d'un manque d'appel fort de notre centrale syndicale.

Vous avez des responsabilités syndicales ou autres ?

Je suis élu à la CAP des dessinateurs 74, membre du bureau PTAS 74, membre de la Fédération 74, et je suis élu au comité de la mutuelle (MGET) où je m'efforce de faire passer les idées de la CGT.

OUI! Les dessinateurs ont un avenir l'Équipement !

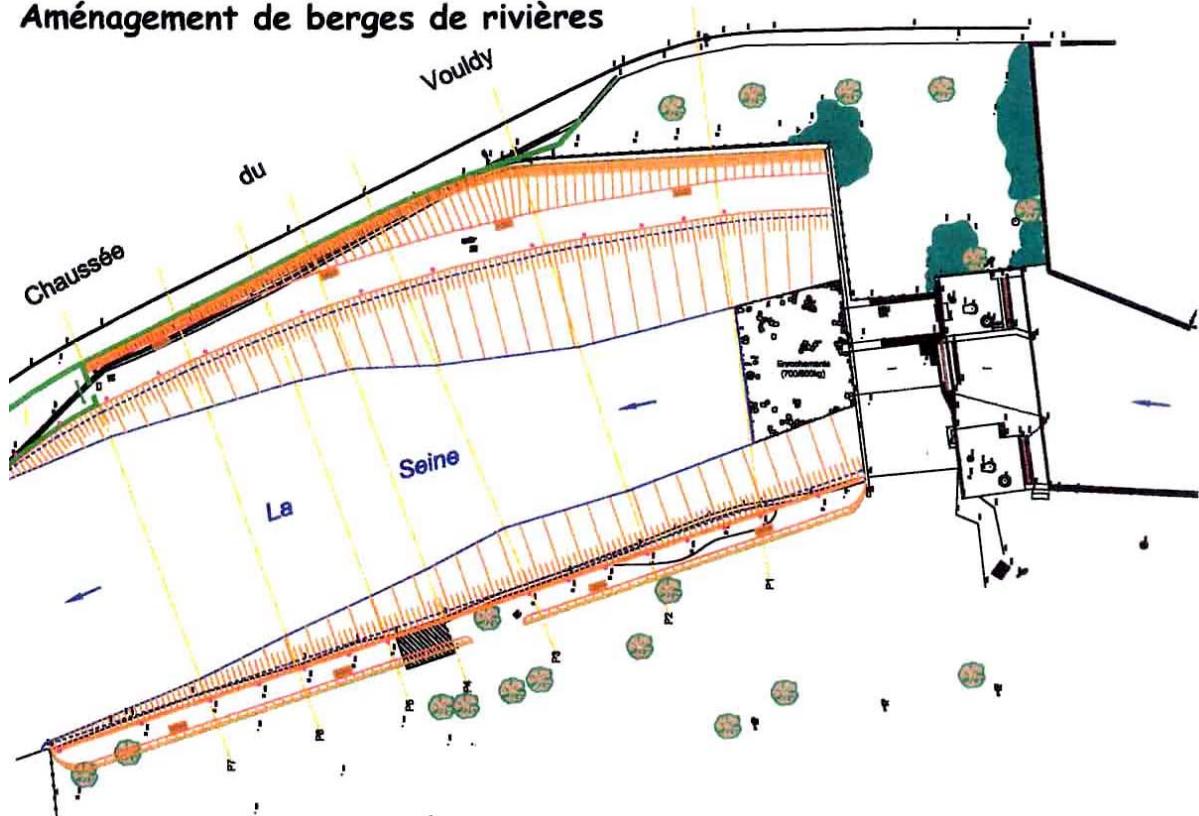


**Plan d'implantation
d'un giratoire,
destiné au
Dossier de
Consultation des
Entreprises**

**Définition réalisée à
l'aide du logiciel
"Autocad"**

Études de carrefour giratoire

Aménagement de berges de rivières



Études cellule eau

Ils ne veulent pas me donner la parole ... Prends - la -- Bertold Brecht

Interview N° 2

Je suis dessinatrice, j'ai 41 ans.

Quelle est votre formation ?

CAP dessinatrice en bâtiment/BEP dessinateur en génie civil=bac+2...

Où travaillez-vous :

DDE de la MEUSE, depuis le 1 avril 1990...Si, Si !

Dans quel service ?

Au Service Urbanisme Habitat et Environnement...

Pourquoi êtes-vous entrée à l'Équipement :

Parce que j'en avais assez de me présenter tous les 2 ans à l'ANPE, 5 employeurs en 10 ans, ça use....

Pourriez-vous me dire deux mots de votre cursus professionnel ?

Jai passé le concours de dessinateur en 1989. J'ai été affectée à la DDE 55. J'ai occupé successivement les postes suivants : Service Urbanisme/Cellule "Zones submersibles" ... Service Aménagement et Urbanisme = SAU, puis SUE puis SUHE Cellule "Planification" ...

Pouvez-vous me dire en quoi consiste votre travail ?

Al'heure actuelle notre cellule compte : 1 IDTPE, 1 TS, 1 SA, 1 Adjoint et 3 magnifiques dessinateurs (dont je fais évidemment partie), les rangs s'éclaircissent au fil des années.

Nous élaborons des documents d'urbanisme (PLU/Cartes Communales), nous travaillons sur les PPR, et autres petites études ponctuelles : aménagement de lotissements, quand nous disposons d'un peu de temps.

Notre métier a évolué, dieu merci, notre rôle ne s'arrête plus à la reproduction de "zonages". Nous utilisons des logiciels de cartographie : Mapinfo, et des banques de données, mais une part importante de notre travail est réalisée de façon "artisanale" (rotring, plan papier, film...).

Nous tentons d'introduire la DAO pour traiter les documents graphiques, en particulier gérer les plans de servitudes de façon plus cohérente et intelligente, nous rencontrons nombre de problèmes. Nous nous efforçons d'anticiper l'informatisation des services du cadastre, puisqu'à moyen terme, ces derniers seront dans l'impossibilité de nous fournir des "plans papier" avec lesquels nous travaillons à l'heure actuelle.

Nous nous efforçons ?

Le principal obstacle à l'évolution informatique de nos tâches c'est avant tout le manque de temps, en effet, au cours de la période 2003/2004, nous avons perdu 1 dessinateur et 1 agent "monteur de dossiers", depuis notre charge de travail nous empêche de nous investir dans ce qui pourrait être une évolution positive de notre boulot. Le manque d'intérêt de notre hiérarchie à l'égard de notre travail est aussi démotivant.

Nous sommes en contact avec les élus locaux, les maires en particulier qui sont très demandeurs en matière de documents d'urbanisme. La Meuse est un département rural, nombre de petites communes n'ont pas les moyens de faire appel à un bureau d'études privé pour élaborer ces documents. Pour info : une Carte Communale est facturée entre 6000 et 8000 euros (en fait, le tarif se situe entre 7000 et 12000 euros).

Vous faites tout en régie ?

Nous avons deux modes d'intervention, AMO et régie.

Signalons que toutes les nouvelles cartes communales sont dans l'immédiat confiées au secteur privé, faute de personnel (techniciens B et C), nous espérons reconquérir ces missions quand notre charge de travail sera moins importante. Nous, dessinateurs, sommes chargés d'établir les documents graphiques des PLU (plans de zonage, de servitudes, cartes thématiques...). En ce qui concerne les anciennes CC arrivées au terme de leur validité (4 ans), nous traitons les dossiers de A à Z, encadrés par les TS qui prennent en charge la procédure et l'environnement réglementaire des documents.

A cours terme, tous les PLU seront confiés au privé, notre rôle se "limitera" à l'AMO (nous sommes une des rares DDE à avoir conserver ces missions).

Nous sommes aussi amenés à travailler avec les partenaires associés à l'élaboration des PLU et CC à savoir : DDAF, DIREN, DDASS, ONF, SDAP, DRIRE, DIREN, EDF, GDF... et bien d'autres.

Quelle votre opinion sur vos différents postes :

Le travail présente un intérêt certain, si on a envie de s'investir.

Ça évolue comment ?

L'évolution est négative en ce qui concerne le "nombre de postes" et la considération de la Direction qui estime que notre travail n'est plus une priorité, d'autres DDE ont lâché ces missions en gardant toutefois la partie réglementaire... L'évolution est positive en terme d'intérêt du travail, de nouvelles missions nous sont confiées.

Nous effectuons beaucoup de travail avec les petites communes.

Quels sont vos rapports avec la hiérarchie ?

Pas de problème avec la hiérarchie directe, intra service. En ce qui concerne l'autonomie du travail je dirais qu'elle est quasi totale. On nous laisse beaucoup de liberté. Est-ce de la confiance, de l'indifférence ou un manque d'intérêt de la part de nos chefs ???...

Qui valide ?

Nos TS.

Avez-vous le sentiment que c'est plus difficile pour une femme que pour un homme d'exercer une fonction technique ?

Non, à mon niveau (C) et dans mon service, je ne rencontre pas ce genre de problème, s'agissant de postes à responsabilités, les "femmes techniques" sont, à l'inverse de leurs collègues masculins, sans doute plus exposées aux critiques ou autres jugements, on les attend au tournant !!!...

Pensez-vous que vous avez un métier considéré comme tel par vous et vos collègues dessinateur :

Je l'espère, mais je ne me pose pas cette question.

Métier ça veut dire quoi pour vous ? :

Exercer ses compétences dans un domaine particulier tout en développant ses compétences transversales (très à la mode) et sa polyvalence.

Avez-vous l'impression de faire un travail plus complexe, plus qualifié ? :

Disons un travail différent qui s'éloigne du dessin proprement dit, notre domaine de compétence s'élargit, en toute modestie, à l'inverse et c'est là où le bât blesse, nos connaissances techniques s'effacent.

Avez-vous acquis de nouvelles compétences ? :

Oui, dans le domaine informatique, code de l'urbanisme...

Ou en avez-vous perdu ? :

Oui, sans aucun doute, notamment en ce qui concerne le dessin qui requiert une pratique régulière.

Notre travail ne nécessite pas de compétences techniques.

Votre travail est-il reconnu par la hiérarchie, par l'encadrement de contact ?

Nos TS sont conscients de notre charge de travail, ils sont eux aussi "sur-Chargés d'Etudes".

Et par la hiérarchie à d'autres niveaux du service (chef d'arrondissement, Directeur)

Non, nous avons le sentiment d'être la dernière roue du carrosse, un récent Contrôle Hiérarchique Interne (CHI) nous l'a prouvé, nous avons eu la vague et désagréable impression que les membres de la direction découvraient notre rôle, sans vraiment prendre conscience du travail accompli en amont avant l'approbation d'un document d'urbanisme. Notre travail est plutôt ingrat, les dessinateurs des services plus "nobles" sont eux beaucoup mieux considérés...

Par les services avec qui vous travaillez à l'extérieur :

Je l'ignore.

Avez-vous l'impression que vos collègues d'autres catégories, la hiérarchie, le Directeur, le Ministère considèrent que le travail de dessinateur est utile ?

Oui, dans certains domaines (routes, réseaux divers)... vive l'ingénierie !!!... l'environnement, l'urbanisme, tout le monde s'en fout... l'ADS, personne n'en veut.

Avez-vous des infos sur le métier de dessinateur dans d'autres administrations, ou dans des entreprises?

Très peu.

Nous avons écrit que la fonction graphique était indispensable à l'Equipement. Qu'en pensez-vous ? :

Si la question est : Le ministère de l'Equipement doit-il conserver un corps de dessinateurs, la réponse est oui, il nous appartient de défendre nos tâches qui ont tendance à "glisser" sur des postes de TS ou à être confiées au privé.

Différence entre dessinateur et TS ?

Le salaire !!!... plus sérieusement, je pense que dans certains services les dessinateurs assument des fonctions de TS. En ce qui me concerne, je n'ai pas la prétention d'occuper un poste de TS.

Comment les Ingénieurs TPE considèrent-ils votre métier -indispensable ?

-utile ?

-on peut passer à la sous-traitance ? :

Quelque chose dans ce style, sans que ce soit franchement exprimé.

Le Ministère est-il un ministère technique ?

Oui, l'Equipement est sans conteste un ministère technique qui exerce ses compétences dans des domaines vastes et importants tels que : les routes, les réseaux, l'assistance aux communes... "L'administratif" ne représente qu'une faible partie de son activité.

Doit-il le rester ?

Oui, seul l'Etat peut garantir l'égalité de traitement pour tous les départements en terme d'équipement et de services liés à ses équipements.

Comment avez-vous vécu le cas échéant la première décentralisation ? ça a changé quoi dans votre travail ? :

Je n'ai pu vivre la première décentralisation ; la réorganisation de la DDE a eu lieu en 1988/1989, c'était une version "light", qui a touché une trentaine de personnes, ces dernières sont passées "Conseil Général" sur la base du volontariat avec possibilité de passerelle Etat/Département durant 5 ans, un certain nombre ont réintégré les services de l'équipement.

Comment vivez-vous la seconde ? ça pourrait changer quoi ?

Vous seriez où ? Décentralisée ? Dans un des futurs service d'infra ? :

En Meuse, rien ou pratiquement rien ne filtre à ce sujet, nous n'avons que peu d'informations ici au siège.
Les "subdis" sont en première ligne.

Vous êtes syndiquée ?

Je l'ai été par le passé, dans le privé, je n'en garde pas un excellent souvenir (trop de clientélisme).
Je tiens à conserver mon libre arbitre.

Quelle image avez-vous de la CGT, locale ? :

Très présente, efficace, toujours aux avant-postes.

-Et du collectif dessinateurs ? :

Il y a eu quelques dérapages, quelques tensions entre les différents syndicats, tous ne défendaient pas les mêmes revendications, cela discrédite un peu le syndicalisme.

-Des élus en CAP ? :

Plutôt bonne, j'ai moi-même été élue en CAP locale !!!

Du Syndicat national CGT-PTAS ? :

Plutôt positive.

-Des autres étages de la CGT ? :

Ah, il existe d'autres étages ???... Monsieur THIBAULT, au dernier, c'est charmant.

**Des luttes ont été menées en ce qui concerne
les dessinateurs. Quelle est votre opinion ? :**

Sentiment de frustration, nos revendications (salariales, reconnaissance du métier) n'ont pas été entendues, les propositions ministérielles en terme de "promotion" ne répondent pas à nos attentes et l'application des solutions proposées se fait attendre.

Quelle image avez-vous des autres syndicats : FO, CFDT

FO : no comment

CFDT : c'est qui , c'est quoi ??? Discrète en Meuse

Devrait choisir son camp !!!

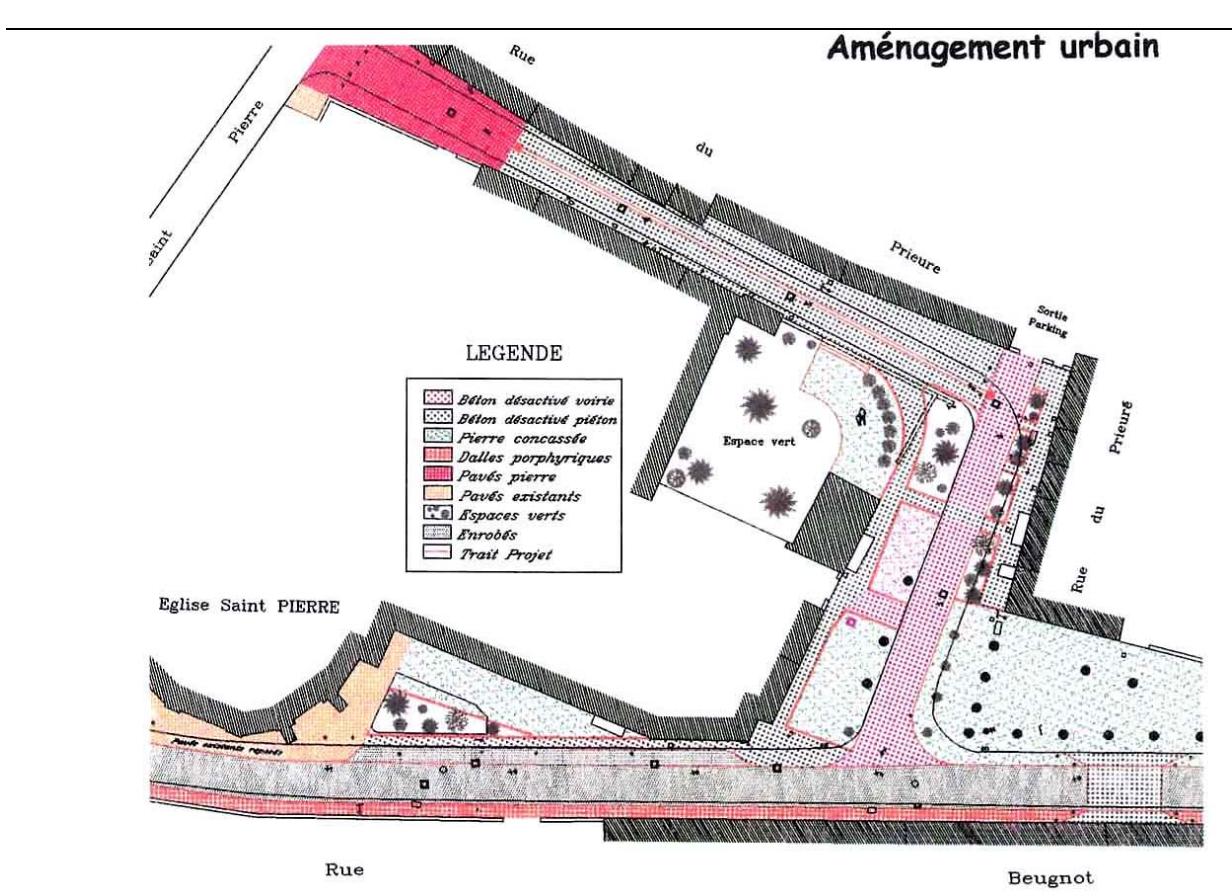
**Des luttes importantes se sont développées
en mai-juin ? Votre opinion ?**

La forte mobilisation des fonctionnaires sur les dossiers des retraites et de la décentralisation n'a pas fait reculer le gouvernement !!!... et maintenant ?

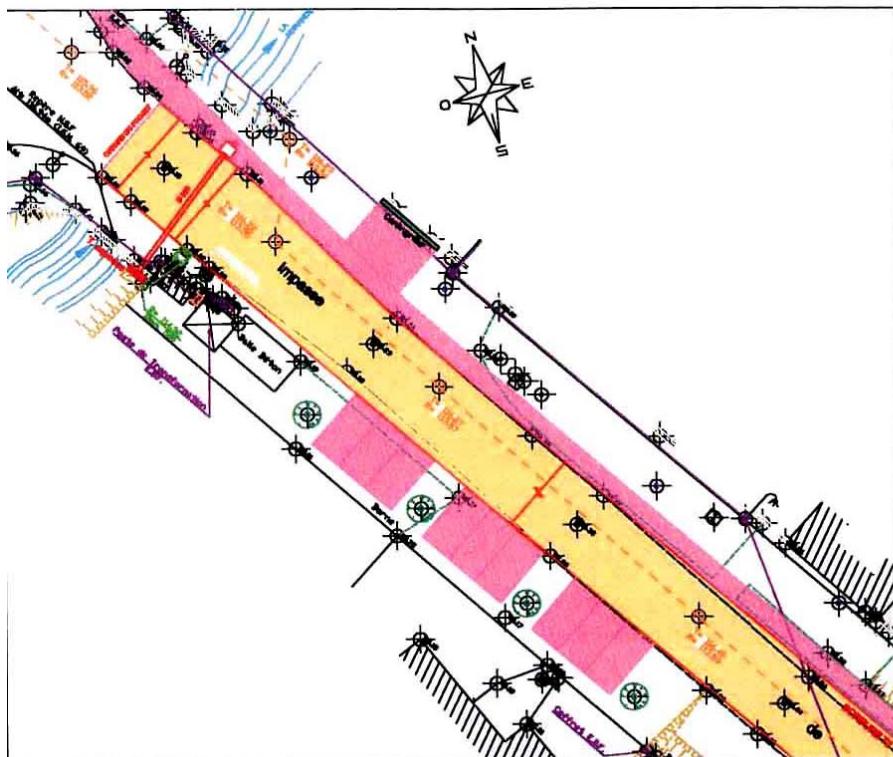
Comment voyez-vous votre avenir de dessinateur à l'Équipement

Bonne question... une race en voie d'extinction ???

OUI! Les dessinateurs ont un avenir l'Équipement !



Etudes VRD



Etudes VRD

Ils ne veulent pas me donner la parole ... Prends - la -- Bertold Brecht

Interview N° 3

Dans quel service travaillez-vous ?

Je travaille à la DDE, subdivision de Bergerac depuis le 15-05-2003.

Quelle est votre formation ?

Jai un CAP tourneur, BEP mécanicien monteur. J'ai un niveau BAC de mécanique générale. J'ai également une formation informatique ; j'ai suivi des cours informatiques par l'intermédiaire du CNED. J'ai passé plusieurs concours : agent d'exploitation (1982) ; dessinateur (1991).

Pourquoi êtes-vous entré à l'Équipement ?

La mécanique générale ne m'attirait pas particulièrement ; j'ai vu à l'Équipement la sécurité de l'emploi, des possibilités de carrière et la possibilité de bouger.

Vous avez occupé différents postes ?

Je vais énumérer : agent d'exploitation à Agde en 1983, dessinateur à Béziers en 1992, dessinateur à Mussidan en 1997, dessinateur à Bergerac en 2003.

Comment s'organise votre travail ?

Travail en équipe, mais restreinte. Les décisions sont prises par le T.S. Manque d'organisation dans la planification des projets.

Vous utilisez des outils informatiques ?

Utilisation de WORD, EXCEL, PAINT SHOP PRO, PISTE (un peu), AUTOCAD.

Quel type de travail faites-vous ?

Études d'aménagement, OLS (détailler le sigle) (opération locale de sécurité), assainissement. Je n'ai aucun contact avec les élus, pas de prise de commande, pas de suivi de chantier. C'est, dans ma subdi le travail du T.S., et du contrôleur.

Êtes-vous satisfait de cette situation ?

En partie, il suffirait de mettre en avant le travail d'équipe, et d'augmenter notre salaire en rapport de l'investissement que nous avons fourni depuis 15 ans.

Pour le compte de qui travaillez-vous ?

Communes, communauté de communes, départements.

Dans quel unité ?

Comme je l'ai déjà dit : la subdivision.

Comment vous positionnez-vous dans le processus de travail ?

Je suis un maillon de la chaîne.

Avez-vous l'impression de faire un travail plus complexe, plus qualifié

Non, au contraire, il devient de moins en moins intéressant.

Pourriez-vous préciser ?

On ne travaille plus que sur de petits chantiers, sans grand intérêt.

Avez-vous acquis de nouvelles compétences ? Ou en avez-vous perdu ?

Je pense avoir acquis au fil du temps quelques compétences nouvelles.

Dans quel domaine ?

Routier, assainissement, aménagement.

Avez-vous le sentiment que votre travail est reconnu ?

Les T.S. et ITPE reconnaissent notre travail, mais il ne faudrait pas beaucoup de temps pour les convaincre de faire autrement. Sans vouloir polémiquer, nous n'avons pas souvent vu l'encadrement (même de proximité) dans les actions. Par contre pour critiquer le manque de moyens et d'effectifs (à condition de ne pas le dire trop fort), là il ne manque pas de monde.

Et l'encadrement supérieur ? Chef d'arrondissement, Directeur ?

Le Directeur ne voit que les directives du Ministère. Le leitmotiv du Directeur étant « faire le maximum de service public avec les moyens qu'on lui donne ». Son service public ! Il a même reconnu dernièrement qu'il était au maximum des possibilités de travail de la DDE, et que si le Ministère lui réduisait les crédits, il ne pourrait plus effectuer ses missions. Mais il ne changera pas d'attitude afin de continuer sa carrière.

Quelle est l'attitude du Ministère par rapport au métier de dessinateur ?

L'abandonner.

Pourriez-vous me donner des signes de cet abandon ?

Manque de moyens, d'effectifs. Le Ministère veut « faire faire », garder encore un peu d'encadrement pour donner des ordres aux bureaux d'études privés. Le Ministère ne parle plus que d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et ne veut plus de maîtrise d'œuvre. Je me demande ce que l'on va faire dans les mois à venir, si la décentralisation est votée. Avant tout début d'étude, il faut faire une note de pertinence, et attendre le retour de la Direction. On veut nous empêcher de travailler, alors que les élus sont toujours demandeurs.

Comment votre travail est-il perçu par les services avec qui vous travaillez ?

Les services avec qui nous travaillons ne voient que le travail qui leur est rendu. Je ne crois pas que la chaîne de travail les intéresse. Mis à part certains élus, les autres ne savent même pas ce qu'est la loi de « décentralisation ».

Ceux qui sont au courant ne discutent que sur les moyens alloués à cette loi, et non pas sur le devenir des services publics. Nous ne sommes plus sur des débats de fond, mais sur l'accroissement de leur influence et de leur pouvoir.

Avez-vous des infos sur le métier de dessinateur dans d'autres administrations, ou dans des entreprises ?

Non.

**Nous avons écrit que la fonction graphique était indispensable à l'Équipement
Qu'en pensez-vous ?**

Je crois que la fonction de dessinateurs est indispensable à l'Équipement, parce qu'elle permet de finaliser les dossiers qui dans ce cas sont gérés par nos services de A à Z. Le privé est en embuscade depuis des années, et voit dans notre désengagement une opportunité supplémentaire.

Quelle différence de travail entre dessinateur et TS ?

Le dessinateur, dans un travail d'équipe participe à l'élaboration des plans et du projet. Le T.S. s'occupe de la prise de commande, des prises de décision finales, et de tout le dossier administratif.

Comment les Ingénieurs TPE considèrent-ils votre métier ?

Comme utile, mais on peut passer à la sous-traitance.

**Une question d'ordre plus général : on dit souvent que le Ministère est un ministère technique
Qu'en pensez-vous ?**

Oui, il n'y a qu'à voir tout ce qui a été réalisé depuis 30 ans.

Pourriez-vous me donner quelques exemples ?

Ouvrages d'art, rocades, voies d'évitement, aménagement des voies de transport, élargissement des voies de communication, contrôle des trafics routiers pour prévoir les aménagements futurs, construction de logements ...

Dans le même ordre d'idées : le Ministère doit-il rester un ministère technique

Si l'on veut que les citoyens puissent avoir une équité de traitement sur tout le territoire, et que nos impôts servent à aménager la France et non pas à engranger les entreprises de T.P., on a tout intérêt. à ce qu'il y ait une intervention du service public. Les entreprises voient déjà dans la fin du Ministère de l'Equipement, la possibilité d'éliminer les contrôle sur les chantiers, et de faire ce qu'il voudront en passant les marchés directement avec les communes, communautés de communes, etc..., celles-ci n'étant pas dotées de services techniques compétents.

Il n'y aura plus de service de contrôle indépendant.

**Comment avez-vous vécu la première décentralisation ?
ça a changé quoi dans votre travail ?**

Rien, étant mis à disposition. Le travail était toujours le même, si ce n'est que l'encadrement avait peut être quelques comptes à rendre.

**Comment vivez-vous la seconde ?
ça pourrait changer quoi ? Vous seriez où ? Décentralisé ? Dans un des futurs service d'infra ?**

La 2^{ème} décentralisation va changer en profondeur la structure du Ministère, et par voie de conséquence notre vie. Je ne sais pas où je serai. On ne sait pas non plus quels sont les services qui resteront au niveau local, qui partira, qui restera. Je me pose des questions. Vais-je perdre mon statut ? Devrai-je faire des déplacements importants ?

Subirai-je des pertes financières.

Vous êtes syndiqué ?

Oui.

Je peux préciser à la CGT ?

Oui.

Pourquoi êtes-vous syndiqué à la CGT ?

Pour avoir une autre information, parler avec des gens qui ne sont pas dans le moule de la pensée robotisée, essayer de rassembler autour d'autres idées, essayer de convaincre qu'on peut faire autrement. J'ai pas envie de suivre le chemin que « des gens bien pensant » ont tracé pour nous.

Combatte le fatalisme.

Quelle image avez-vous de la CGT PTAS ?

Étant responsable au niveau local, faisant parti du collectif dessinateur, et élu en CAP, je suis mal placé pour répondre à ces questions. Je dirai toutefois les choses suivantes. Très bon travail d'information. Très bonne connaissance des dossiers. Les C.E. doivent être animées.

Pouvez-vous préciser "animées" ?

Dans le sens où il ne doit pas être facile d'obtenir un consensus sur les différents dossiers, chacun ayant un point de vue à défendre.

Et pour les autres étages de la CGT ?

Je dirai les choses suivantes :

- ° Manque d'agressivité dans les déclarations et les conflits.
- ° Manque d'organisation des fédérations.
- ° Manque d'unité dans les actions.

Des luttes ont été menées, à l'initiative du SNPTAS, en ce qui concerne les dessinateurs. Quelle est votre opinion ?

Elles ont été bien organisées, mais nous aurions dû aller plus loin lorsqu'on nous a obligé à faire nos tâches. Nous aurions dû nous mettre en grève. Malheureusement, là on touche au nerf de la guerre. Nous ne sommes pas près à faire des sacrifices.

Un mot sur les luttes Sécu de mai juin ?

Les luttes pour la SECU, ont été bien préparées. Les UD ont mis en place des forums pour que les gens viennent poser des questions, s'informer. On a distribué des tracts, le samedi, jour de marché. On a distribué dans les bureaux à la DDE. On a distribué sur les pare-brise des voitures sur les parkings.

Malgré tout cela, les gens ne sont pas venus aux manifs, pourtant il ne s'agissait pas de privé ou public, de jeunes ou vieux, tout le monde était concerné. Je crois que les gens ne veulent pas savoir, et surtout ne pas s'engager dans quoi que se soit. La lutte, et la solidarité on en parle, mais on ne la pratique pas.

Quelle image avez-vous des autres syndicats : FO, CFDT ?

Ce ne sont pas des syndicats de lutte, mais plutôt des syndicats d'accompagnement. Au niveau local, c'est toujours la CGT qui impulse les actions. Malheureusement les agents sont très demandeurs d'unité syndicale.

Comment voyez-vous votre avenir de dessinateur à l'Équipement

Très mal. Nous sommes une espèce en voie de disparition.

En dehors de votre métier et le cas échéant du syndicalisme, avez-vous d'autres centres d'intérêt ?

Sport, lecture, voyage.

OUI! Les dessinateurs ont un avenir l'Équipement !



**LOGICIEL POUR LA GESTION
DES OUVRAGES D'ART**

Connaissance du patrimoine
• Organisation de la surveillance
programmation des travaux

Et de

IOOA
LOGICIEL DE GESTION DES VISITES

IMAGE DE LA QUALITÉ
DES OUVRAGES D'ART

Visites Contrôles
Relevés des défauts
Analyse
Notation et classification

En plus de la réalisation graphique
le dessinateur s'implique:

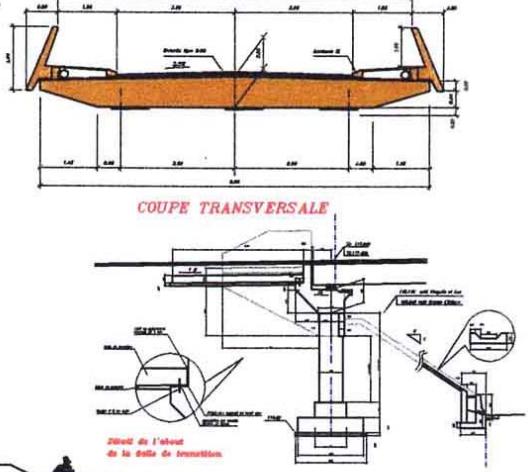
Dans la réflexion, l'étude et la
conception de chaque projet.
Dans l'enrichissement et l'exploitation
des différentes bases de données.

Gestion des ouvrages d'art

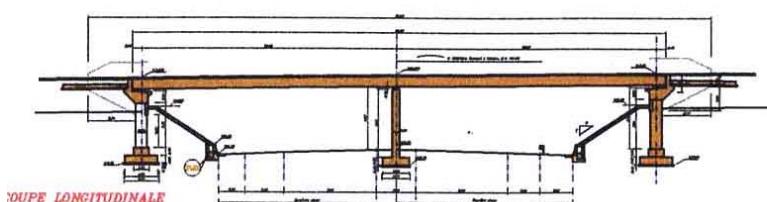
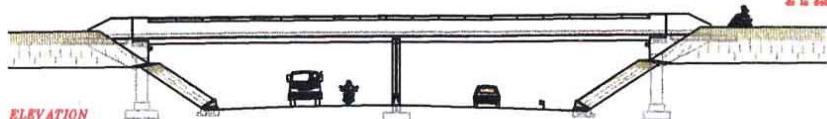
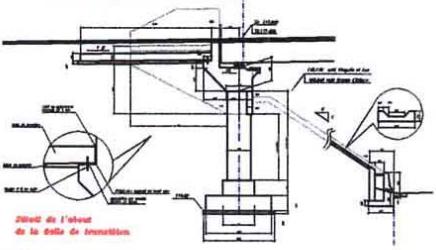


Présentation 3D

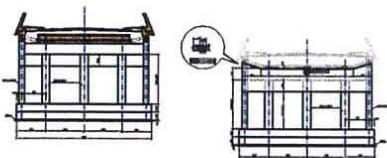
C.D.O.A.



Zones de l'effet de la dalle de transmission



ELEVATION sur CULLEE



Études des ouvrages d'art

Ils ne veulent pas me donner la parole ... Prends - la -- Bertold Brecht

OUI ! Les dessinateurs ont un avenir l'Équipement !

Le décret de 1970

Il a été créé par décret du 2 juillet 1970 un corps des dessinateurs de l'Équipement chargés de l'exécution et de la reproduction des calques, plans, cartes et dessins et de la constitution des dossiers y afférent. Cette phrase résonnera encore longtemps dans la tête des dessinateurs.

Une évolution rapide du métier ...

Quel décalage avec la situation actuelle de la plupart des dessinateurs dans les services.! La fin des années 80 a vu une évolution très rapide du métier de dessinateur, évolution provoquée par l'arrivée des outils informatiques dans les services et dont l'utilisation est aujourd'hui généralisée au sein du ministère. Mais cette évolution du métier de dessinateur va au-delà du travail de dessin proprement dit, même si c'est sur un ordinateur. Beaucoup de dessinateurs font du travail « dit » de projeteur, c'est-à-dire un travail qui habituellement est davantage celui du Technicien Supérieur, lui même effectuant de plus en plus des tâches de niveau supérieur. Les antiques planches à dessin ont toutes pratiquement disparues des bureaux de dessins. Il est de plus en plus rare de voir un dessinateur travailler sur une de ces planches. L'outil informatique de base est le logiciel AutoCAD. avec les complémentaires : Piste+, Mapinfo, Giration, Papyrus, Caracas, Métré etc...

Ces outils informatiques s'apparentent davantage à de la CAO (conception assistée par ordinateur).

...De nouvelles compétences

Les dessinateurs font de plus en plus seuls, les pièces dessinées des projets, en particulier les calculs d'axes... avec AutoCAD ou Piste+. Dans certaines unités, et en subdivisions territoriales, ils établissent les avant-métrés et parfois ils préparent les pièces écrites des marchés (à l'aide du logiciel PRAM). Avec l'expérience et l'ancienneté, le dessinateur assure un rôle de plus en plus autonome dans la responsabilité du projet. Il est encore très fréquent que le dessinateur soit la seule personne capable d'utiliser AutoCAD donc la seule personne capable de préparer ou de modifier les pièces dessinées. Le déficit d'encadrement en bureau d'études ou en subdivision conduit les dessinateurs les plus dynamiques à prendre des responsabilités qui dépassent celles normalement exercées par leur grade, et depuis longtemps leur statut.

⇒⇒⇒⇒ **C'est cela qui fonde la revendication de passer en catégorie B**

La machine est là ... l'homme demeure

Dans ce nouveau métier de dessinateur, le DAO, incite les dessinateurs à préparer et présenter des documents numériques explicatifs agréables à consulter et à comprendre, sous forme de plaquette avec des images de synthèse et de visualisation des futurs projets, cette technique contribue à une présentation plus explicite aux élus locaux, aux riverains, aux comités de défense etc... Ces documents facilitent leur prise de position. Le dessinateur retrouve ainsi en partie le sens artistique du mot dessin. Le goût de la vue en perspective, jadis fleuron de l'expression graphique des projeteurs. Cela devrait être un atout majeur dans un environnement concurrentiel, malheureusement peu pris en compte dans les services.

L'ordinateur ne gomme pas les qualités de graphiste des dessinateurs, la connaissance des techniques du métier de dessin reste un atout majeur de l'utilisateur de la « machine », la connaissance, si parfaite soit-elle, du logiciel ne pallie pas au manque de formation technique de l'agent utilisateur. « Le coup de patte » du dessinateur reste une compétence que le Ministère néglige trop souvent au profit d'une « rentabilité ».

Le métier de dessinateur est un métier complet, qui est le résultat de tout un processus complet de formation, il est revendiqué comme tel par tous les dessinateurs. C'est une profession avec ses exigences et son apprentissage. A l'Équipement, les dessinateurs les plus anciens ont aussi acquis, chacun dans leur domaine, une expérience précieuse. Grâce au compagnonnage avec les plus anciens, ils sont souvent la mémoire d'une subdivision, d'un bureau d'études. Ces dessinateurs véritables « plans de récolement » vivant, partent en retraite à leur tour et avec eux, malheureusement l'histoire d'un service, des pans entiers du ministère de l'Équipement.

Ils ne veulent pas me donner la parole ...Prends - la -- Bertold Brecht

Les métiers exercés par les dessinateurs.

Il existe une grande diversité des métiers exercés par les dessinateurs et, à l'intérieur de chacun d'eux, une diversité certaine sur la façon dont ils sont pratiqués :

Ingénierie de l'entretien et de l'exploitation de la route,
 Études et travaux neufs route, Ouvrages d'art,
 Aménagement, Habitat, Urbanisme(POS),
 Application du droit des sols (ADS)
 Constructions publiques,
 Ingénierie technique opérationnelle bâtiment,
 Activité de support, Contrôle contentieux,
 Eau, voies navigables,
 Études, connaissance, analyse et définition des politiques (SIG)
 Bases aériennes,

Dans les services du Ministère, une évolution vers d'autres métiers pratiqués par les dessinateurs qui sont issus de ce métier se manifeste : c'est le cas par exemple pour les agents en charge d'un Système d'Information Géographique (en général traité avec MAPINFO). Pour quelques uns, l'activité a dérivé vers des tâches de nature administrative, soit par la nécessité du service, soit par choix personnel de l'agent. C'est le cas pour les instructeurs des permis de construire qui sont aussi des dessinateurs. Le développement des cellules communication, le développement de l'intranet, a fait émigrer un certain nombre de dessinateurs vers les techniques de PAO où s'expriment là aussi, leurs qualités de graphiste.

Les niveaux de compétence des dessinateurs

Il est notoire que beaucoup de dessinateurs pratiquent un métier qui dépasse la description qui en est donnée dans leur statut qui date des années 70. Le Ministère le reconnaît enfin par l'organisation d'un concours spécifique d'accès au grade de Technicien Supérieur.

Ces dernières années, le marché du travail à pousser à se présenter au concours de dessinateur avec Bac+... des jeunes de plus en plus diplômés. Ces «surdiplômés» passent le concours de Techniciens Supérieurs, dès que possible.

Comment pourrait évoluer le métier de dessinateur au Ministère de l'Équipement ?

Avec la décentralisation, la future organisation du ministère et les missions qui resteront à l'État, la fonction graphique et la fonction d'étude restent comme un échelon indispensable au ministère de l'Équipement. Même si l'évolution des métiers du dessinateur se poursuit dans le sens actuel, c'est-à-dire qu'elle tendra à confier progressivement le rôle de concepteur au dessinateur. Le métier du dessinateur reste primordial dans les études et la conception des projets. La place du dessinateur dans les bureaux d'études du ministère de l'Équipement ne peut être remise en question : sinon le ministère de l'Équipement est vidé de sa capacité d'intervention technique. Le travail de sous-traitance devient aléatoire, puisque l'agent de l'Équipement ne peut, faute d'un savoir qui a disparu, évaluer les proposition des sous-traitant !

C'est un exemple parmi tant d'autres.

L'effectif des dessinateurs

L'effectif autorisé dans les services est de 4510 agents environ en juillet 2004. La pyramide des âges va provoquer à l'échéance 2005 ou 2007 et plus, une augmentation des départs en retraite, donc une augmentation du flux de sortie du corps des dessinateurs. L'examen professionnel exceptionnel d'accès à TSE prévu en 2004, 2005, et 2006 « videra » le corps des dessinateurs à hauteur d'environ 1500 agents, dans le même temps la décentralisation transférera un nombre important de dessinateurs dans les services territoriaux. Dans l'avenir, pour tout le Ministère, à peine 2000 dessinateurs constitueront l'effectif restant de ce corps. Mais pour quelles missions ?

Notre revendication : une réforme statutaire

La C.G.T. propose toujours l'intégration des dessinateurs dans une filière « études et dessin » (ou "fonctions graphiques") avec le reclassement de tout le corps en catégorie B.

Ce reclassement en B doit s'accompagner d'une mesure permettant d'accueillir les agents recrutés au niveau BEPC/CAP et de reclasser tous ceux ayant actuellement des fonctions de dessin (agents d'exploitation, de service, adjoints administratifs...). Cette réforme doit se traduire par une revalorisation indiciaire et un déroulement de carrière amélioré pour tous avec des effets immédiats et s'accompagner d'une revalorisation du régime indemnitaire.

Cette revendication est la seule susceptible de permettre un gain de salaire significatif pour tous, tout en conservant notre métier et nos missions. Elle est cohérente avec les qualifications et les compétences qu'on attend de nous dans le cadre de l'ingénierie publique ou pour assurer des missions nouvelles. Elle correspond au niveau de recrutement à BAC professionnel de dessin (80% des recrutements actuels se font à BAC et plus). Elle prend en compte la défense de spécificités importantes du ministère comme la territorialité et la technicité.

Missions, fonctions et emplois

Apartir des missions de nos services, définir l'ensemble des fonctions graphiques qui en découlent. Ce terme plus large que fonctions de dessin, permet d'englober tous les domaines d'activité où interviennent les dessinateurs (communication, cartographie, SIG, aménagement, ... et toutes les études opérationnelles) ainsi que les différents niveaux de compétences : du simple au très complexe.

Sans aucune garantie sur le maintien global des postes, c'est la disparition du métier et des missions qui est en jeu.

Quel est leur devenir et quels sont les besoins des services concernant des dessinateurs classés dans un corps d'exécution ? Référence à l'affirmation du ministère « nous aurons encore besoin de dessinateurs classées en catégorie C ».

Existe-t-il réellement des missions de niveau C et comment recruter à ce niveau sachant que le niveau minimum de formation qui existe encore est le BAC ?

Une revalorisation de la grille indiciaire en maintenant le corps en catégorie C est-elle crédible ? La réforme statutaire revendiquée par les dessinateurs est au centre des actions menées depuis de nombreuses années et en particulier au cours de l'année 2001 et notamment la manifestation à Paris du 12 mars 2002. Cette proposition de transformation de 1 500 postes de dessinateurs en TS par l'organisation d'un concours spécifique d'accès au grade de Technicien Supérieur, n'est pas une proposition de la CGT, c'est la réponse du ministère aux revendications des dessinateurs.

Nous considérons qu'elle ne répond ni à la revendication des dessinateurs, ni aux besoins du service public. Pour la CGT, il ne s'agit donc que d'un premier pas qui doit permettre de maintenir, d'améliorer les capacités de travail, les compétences en terme de fonctions graphiques. Il doit se poursuivre par l'amélioration de la carrière de tous les dessinateurs.

**➤C'est dans ce sens que la CGT poursuit
➤son action avec tous les dessinateurs.**

Patrice Marchand, Secrétaire du SNPTAS-CGT

Ils ne veulent pas me donner la parole ...Prends - la -- Bertold Brecht



Gaspe n°18

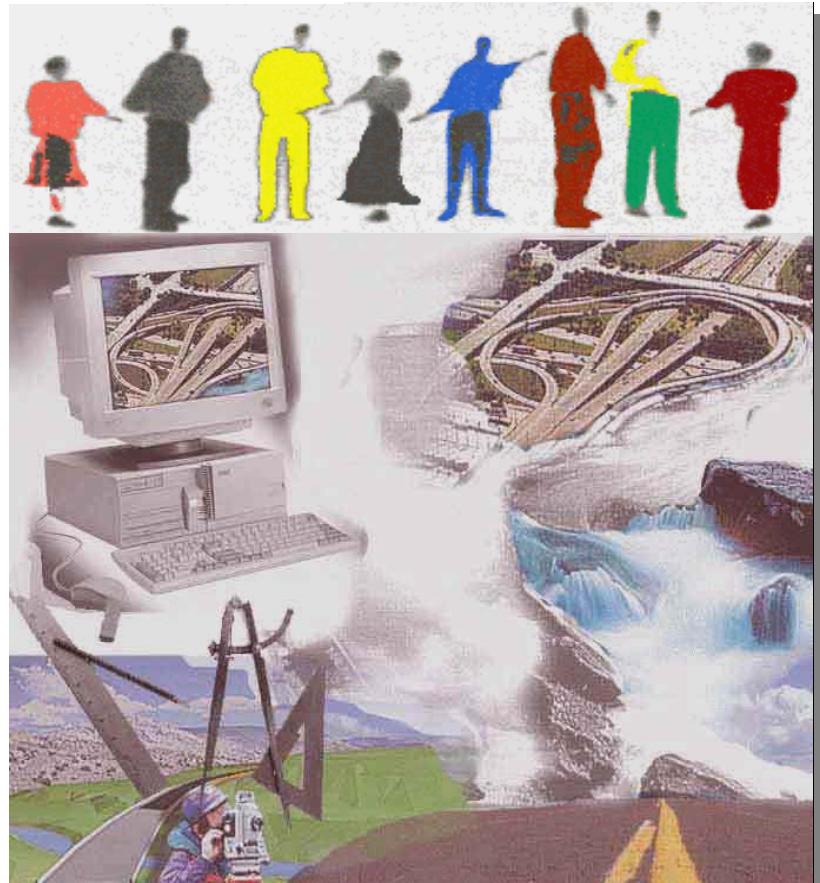
Dessinateur, dessinatrice

Syndicat National des Personnels
Techniques Administratifs et de Service
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif
Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire,
du Tourisme et de la Mer
Plot I - 30 passage de l'Arche - 92055 PARIS - LA DÉFENSE Cedex 04
Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16
Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net Intranet : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Dernières Infos...

[Accueil](#)
[Plan du site](#)
[Agenda](#)
[Vie syndicale](#)
[G.A.S.P.E.](#)
[Le SNPTAS](#)
[Le Catégoriel](#)
[Résultats des CAP Nat.](#)
[Infos et Documents](#)
[Action Sociale](#)
[Société et Citoyenneté](#)
[Info. pratiques](#)
[Lu au J.O.](#)
[J'ai lu pour vous](#)
[Votre avis sur](#)



Imprimé dans les locaux du Syndicat national des personnels administratifs et de service

METATM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16. –

Email : Internet – sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : Cf carnet d'adresse – annuaire équipement – Syndicat/SN PTAS CGT/AC
Directeur de publication: Didier LASSAUZAY – n° CPPAP 199 D 73 – ABONNEMENT 68,60 € + N° SPECIAUX 7,62 €